Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-56_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 08 JUIN 2026

Date de convocation : 02 juin 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 18* *Votants :* 20

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 08 juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, adjoints

M. JACOB Christophe, Mme BERTIN Christine, M. COLLET Mathieu, M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme DUMERAT Emilie, Mme CARISSAN Fanny, Mme LECARPENTIER Florence, Mme FLEURY Samantha, conseillers.

EXCUSÉS : M. TEXIER Chris, M. BLAIRON Cédric, M. DEBROIZE Hubert

ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo

Monsieur TEXIER Chris donne pouvoir à Monsieur DUTEIL Bruno
Monsieur BLAIRON Cédric donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CARISSAN Fanny, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°56/2026
Commissions municipales – Composition définitive

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-56_2026-DE

Aussi, il est proposé de créer **13** commissions municipales chargées d'examiner les projets qui seront soumis au conseil :

- ***Commission Education, Enfance, Jeunesse :*** elle regroupe les thématiques de l'éducation et des affaires scolaires au sens large (ex : rythmes scolaires, conseil d'école, aménagements), ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du centre de loisirs, de l'espace jeunes et des projets jeunesse.

- ***Commission Restauration scolaire :*** elle traite des dossiers relatifs au fonctionnement du restaurant scolaire et aux projets associés (loi Egalim, Projet alimentaire de territoire, tri des déchets,…).

- ***Commission Ressources Humaines :*** elle à trait aux dossiers en lien avec le personnel, la qualité de vie, et la sécurité au travail.

- ***Commission Communication Externe :*** elle a trait à la communication de la commune (bulletin, feuille mensuelle, site internet et tous les supports de communication externes).

- ***Commission Culture :*** elle est dédiée à la gestion de la médiathèque et au réseau avélia et aux projets culturels.

- ***Commission Cadre de vie :*** elle regroupe les thématiques de la gestion des espaces de loisirs et des espaces verts.

- ***Commission Urbanisme :*** elle traite des projets urbains et d'aménagement ainsi que du PLUi et des affaires foncières. Elle s'intéresse également au cimetière communal.

- ***Commission Bâtiments Communaux :*** elle a trait à l'entretien et la réhabilitation des bâtiments communaux existants, ainsi que des projets portants sur les nouveaux bâtiments.

- ***Commission Vie économique :*** elle a trait aux relations à tisser avec les artisans, commerçants et agriculteurs de la commune et à l'accompagnement des acteurs économiques dans leurs projets.

- ***Commission Associations :*** elle est dédiée aux relations avec les associations sportives et culturelles, ainsi qu'aux animations communales et aux équipements sportifs.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-56_2026-DE

- ***Commission Voirie :*** elle gère la voirie et les chemins communaux.

- ***Commission Finances :*** elle s'intéresse à tous les aspects budgétaires et financiers communaux.

- ***Commission Action Sociale :*** Elle s'intéresse à l'action sociale de la commune en lien avec le CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 abstention, 0 contre, 20 pour) :

- ***ANNULE ET REMPLACE*** la délibération n° 21/2026 du 21 mars 2026
- ***CRÉÉ*** les 13 commissions municipales précitées
- ***VALIDE*** leur composition comme suit :

COMMISSION RESTAURANT SCOLAIRE
Mathilde LE PLUART-BRILLAND
Fanny CARISSAN
Brigitte BERREE
Marie SAMARCQ
Florence LECARPENTIER
Mélanie DUGUE
Hubert DEBROIZE
Mathieu COLLET

COMMISSION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
Etienne ROUX
Marie SAMARCQ
Christine BERTIN
Aurore BLANDIN
Mathilde LE PLUART BRILLAND
Cédric Blairon
Jean-Yves CLOUET
Ludovic DESMASURES
Emilie DUMERAT
COMMISSION RESSOURCES HUMAINES
Bruno DUTEIL
Emilie DUMERAT
Brigitte BERREE
Denis DUBREIL
Christophe JACOB
Agnès CHOPIN
Mathieu COLLET

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-56_2026-DE

COMMISSION COMMUNICATION EXTERNE
Cédric BLAIRON
Samantha FLEURY
Florence LECARPENTIER
Brigitte BERREE

COMMISSION CULTURE
Ludovic DESMASURES
Mathilde LE PLUART BRILLAND
Aurore BLANDIN
Marie SAMARCQ
Emilie DUMERAT
Etienne ROUX

COMMISSION CADRE DE VIE
Etienne ROUX
Aurore BLANDIN
Cédric BLAIRON
Agnès CHOPIN
Samantha FLEURY
Ludovic DESMASURES
Mathieu COLLET

COMMISSION URBANISME
Agnès CHOPIN
Fanny CARISSAN
Marie-Annick MOISAN
Denis DUBREIL
Mathieu COLLET
Etienne ROUX
Jean-Yves CLOUET
Brigitte BERREE

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX
Etienne ROUX
Agnès CHOPIN
Brigitte BERREE
Jean-Yves CLOUET
Mathieu COLLET
Ludovic DESMASURES

COMMISSION VIE ECONOMIQUE
Denis DUBREIL
Mélanie DUGUE
Christophe JACOB
Marie-annick MOISAN
Christine BERTIN
Fanny CARISSAN
Brigitte BERREE

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-56_2026-DE

COMMISSION ASSOCIATIONS
Jean-Yves CLOUET Hugo BELAN Christine BERTIN Brigitte BERREE

COMMISSION VOIRIE
Cédric BLAIRON Agnès CHOPIN Fanny CARISSAN Marie-Annick MOISAN Christophe JACOB Denis DUBREIL Mathieu COLLET Mélanie DUGUE

COMMISSION FINANCES
Tout le Conseil Municipal

COMMISSION ACTION SOCIALE
Brigitte BERREE Aurore BLANDIN Marie SAMARCQ Christine BERTIN Marie-Annick MOISAN Mathilde LE PLUART BRILLAND

GROUPE DE TRAVAIL CIMETIERE
Marie-Annick MOISAN Aurore BLANDIN Fanny CARISSAN Brigitte BERREE

Pour extrait conforme, le 08 juin 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
CARISSAN Fanny

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.